

APPEL DES FEDERATIONS D'EDUCATION POPULAIRE POUR LES ARTS ET LA CULTURE AU QUOTIDIEN

Nous qui produisons, diffusons, accompagnons des œuvres partout en France ;

Nous qui amenons les arts et la culture dans les villages, les quartiers, les écoles, et aussi dans la rue, dans les hôpitaux ou dans les prisons, qui organisons des festivals, des ateliers, des rencontres entre les professionnels et le grand public,

Nous qui développons et qualifions les pratiques artistiques des amateurs,

Nous qui soutenons une culture vivante de qualité, de courage, d'indépendance et de création, dans le cadre d'une politique nationale concertée et durable fondée sur l'intérêt général, en lien avec les artistes, les collectivités, les institutions, et les services de l'Etat,

Nous qui réunissons plusieurs dizaines de milliers d'emplois, plusieurs millions de bénévoles et autant de participants, Nous appelons solennellement l'État à réaffirmer la place des arts et de la culture dans le droit commun des politiques publiques.

Nous, fédérations signataires de la Charte Education populaire - Culture rappelons notre vive inquiétude sur l'actualité des orientations et des choix budgétaires du ministère de la Culture et de la Communication qui remettent en cause le travail quotidien des associations engagées dans la diffusion, l'éducation artistique, l'action culturelle et plus largement l'éducation populaire.

De profondes mutations sont en cours : un désengagement budgétaire et politique de l'Etat sur la culture en dehors des arts majeurs, des industries culturelles et du patrimoine

- une politique budgétaire qui tend à séparer la création, la diffusion, l'éducation artistique et l'action culturelle
- l'avènement et la banalisation manifeste d'un discours fondé sur la libre concurrence dite « nécessaire » entre secteur marchand et action publique

Ces mutations se font sentir depuis plusieurs années, mais une accélération évidente est en œuvre. Elle remet en cause actions, projets et dispositifs d'éducation populaire dans leur fondement, dans leurs complémentarités comme dans leur simple existence. Le renvoi récurrent au mécénat ou au partenariat local fragilise les actions, aux dépens d'une politique nationale et de long terme (fondée sur des complémentarités et des péréquations), garantissant une forme d'égalité entre les territoires de la République.

Nous, fédérations signataires annonçons que nous suspendons sine die nos travaux et contributions dans le cadre de la Charte Education populaire - Culture tant que le Conseil national Education populaire Culture n'aura pas été réuni sous la présidence du Ministre de la Culture et de la Communication.

Nous appelons l'ensemble des militants et partenaires de leurs associations à :

- travailler activement à l'explicitation de cette actualité auprès du grand public
- mobiliser les élus sur ces questions
- se joindre à toute initiative de mobilisation publique locale et nationale visant à réunir largement tous les secteurs artistiques et culturels

Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (**CEMEA**)

Collectif Interassociatif pour la Réalisation d'Activités Scientifiques Techniques Internationales (**GIRASTI**)

Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France. (**CMJCF**)

Confédération nationale des Foyers Ruraux (**FNFR**)

Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (**FCSF**)

Fédération Française des maisons des jeunes et de la culture (**FFMJC**)

Fédération Léo Lagrange (**FNLL**)

La **Ligue de l'Enseignement**

Les **FRANCAS**

L'Union Française des Centres de Vacances et de loisirs (**UFCV**)

Peuple et Culture (**PEG**)